



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1

2615 Sonvilier

FOC – 21 août 2026

Assemblée communale du 4 juin 2026

Conformément à l'art. 69 du règlement d'organisation de la commune de Sonvilier, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 4 juin 2026 a été déposé publiquement au secrétariat municipal dans les 30 jours suivant l'Assemblée. Le dépôt public a été publié dans la Feuille officielle d'avis de Courtelary no 23 du 12 juin 2026.

Il n'a fait l'objet d'aucune opposition durant le délai légal. En application de l'article 69 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été accepté par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 août 2026.

Sonvilier, 21 août 2026

Conseil communal